



PÔLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SPECTACLE VIVANT BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE

EPCC / MINISTERE DE LA CULTURE / REGIONS BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE
BREST METROPOLE / VILLES DE NANTES, RENNES ET ANGERS / UNIVERSITES DE NANTES, RENNES 2 ET ANGERS

Épreuves entrée DNSPM 2020-2021

Chant lyrique

Compte tenu des éléments de contexte portés à la connaissance de toutes et tous lors de l'allocution du Président de la République en date du 13 avril 2020, ainsi que des consignes du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et du Ministère de la Culture, et conscients des difficultés que vous pouvez avoir pour travailler un programme artistique, le Pont Supérieur a décidé d'apporter des modifications sur la forme que prendront ces épreuves.

Les candidates et les candidats ne devront pas se déplacer à Rennes, ils passeront à distance ce concours qui se compose de 2 parties :

1/ Epreuve écrite et vidéo

a) Une épreuve écrite (coef 2) commentaire d'écoute/analyse réalisée à distance

L'épreuve sera réalisée à distance le 22 juin 2020 avec des contenus adaptés par esthétique.

Les sujets seront envoyés aux candidates et candidats par mail lundi 22 juin à 10h*
avec un retour **au plus tard le jour même à 17h** sous format PDF.

** en cas de non-réception ou d'impossibilité d'ouvrir les pièces jointes, possibilité d'appeler le Pont Supérieur jusqu'à 12h. au 02 30 96 20 17 ou 06 45 28 32 69*

Les critères d'évaluation pour l'analyse :

les connaissances propres à la matière

- capacité à identifier une forme connue
- capacité à chiffrer (accords et degrés)
- capacité à trouver les tonalités, les marches, les cadences, etc.

les capacités plus transversales

- capacité à relever et comprendre les mutations d'une forme connue, à trouver et exprimer les caractères des thèmes (à la lecture, à l'écoute), à comprendre et exprimer l'intention musicale d'un compositeur, à situer l'œuvre dans l'histoire.

Les critères pour le commentaire :

de manière technique

- capacité à relever l'effectif instrumental, à relever une forme simple

de manière plus reliée à l'expression et à la culture

- capacité à repérer s'il y a des modulations (peu ou beaucoup), si on est en tonal (majeur ou mineur), en modal, etc. , à exprimer et à qualifier les caractères ressentis, à repérer l'époque, l'école, le pays, etc., et de faire éventuellement des liens avec d'autres œuvres connues.

de manière plus transversale

- capacité à aller vite dans le cadre d'une épreuve en temps limité, à relever ce qui est intéressant / marquant dans l'extrait sans que ce soit induit par un questionnaire

b) Une réalisation d'une vidéo de 10 minutes maximum (coef 3)

Le jury choisira deux pièces issues des listes envoyées lors de l'inscription.
La candidate ou le candidat en sera informé-e par Le Pont Supérieur et sera mis-e en lien avec la pianiste accompagnatrice pour réaliser un playback servant de base à la réalisation vidéo.

Critères d'évaluation :

- La qualité de la présence (témoin d'une compréhension de la pièce interprétée)
- la musicalité (expression et compréhension du style musical de la pièce choisie)
- la justesse
- la prononciation (compréhension du texte et précision dans chaque langue).

La vidéo devra être envoyée via la plateforme SMASH** : <https://fromsmash.com>

A l'adresse suivante : phernandez@lepontsuperieur.eu

Mentionner nom et prénom dans l'objet du mail, l'instrument et l'esthétique (classique, ou chanteur-se lyrique)

**Date limite d'envoi de la vidéo via la plateforme d'échange SMASH
25 juin 2020 à minuit**

** Pour l'utilisation de la plateforme SMASH un tutoriel vous a été envoyé

2/ Epreuve complémentaire (coef 2)

La candidate ou le candidat participera à cette épreuve si la moyenne de 10/20 a été atteinte, à l'issue des deux premières épreuves.

Entretien vidéo avec le jury le 1^{er} juillet 2020

Entretien de 15 minutes dans lequel il est demandé au candidat de se présenter, de présenter ses motivations et le projet professionnel envisagé. Les échanges qui suivent permettront au jury de mieux connaître la candidate ou le candidat. Ils pourront également revenir sur les épreuves précédentes pour permettre à la candidate ou au candidat de préciser, compléter voire analyser et proposer un retour sur ses réalisations écrites ou vidéos.

Prise en compte des difficultés des étudiantes et des étudiants dans le cadre de la crise sanitaire actuelle

Les étudiantes et étudiants qui seraient dans l'impossibilité matérielle de satisfaire aux aménagements des modalités d'évaluation des formations et d'admission en formation, et/ou de réaliser concrètement les exercices en raison des contraintes sanitaires en vigueur (confinement notamment) sont invités à se signaler auprès de Monsieur Pierrick Hernandez, chargé de scolarité à l'adresse suivante : phernandez@lepontsuperieur.eu.

Des modalités adaptées pourront être proposées au cas par cas en fonction de la situation.

Informations générales sur le dispositif de recrutement

Dans le cadre des priorités fixées par le Ministère de la Culture en matière d'égalité, Le Pont Supérieur est engagé dans la diffusion d'une culture de l'égalité auprès des étudiant.es des deux sexes, de l'ensemble des équipes administrative, pédagogique, artistique et de ses partenaires pour lutter contre les stéréotypes et ouvrir le champ des carrières par la mise en œuvre d'une charte éthique pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat.es, des agent.es, des enseignant.es, des étudiant.es qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement. <https://www.allodiscrim.fr>